

Compte Rendu de réunion de travail du 02 Février 2016

DESIGNATION		Représentant		Téléphone	Courriel	Présent	Excusé	Diffusion
MAITRE D'OUVRAGE	SIEEEN	M. Patrice COTON	Directeur Général Adjoint des Services	03 86 59 76 90	patrice.coton@sieeen.fr	X		X
		M. Paul PERRIN	Responsable Régie Chaleur	03 86 59 76 90	paul.perrin@sieeen.fr	X		X
MAITRE D'OEUVRE		M. André METZDORFF	Architecte – Responsable Service Patrimoine et Energies	03 86 59 59 27	andre.metzdorff@sieeen.fr	X		X
COMMUNE DE VARZY		M. Gilles NOEL	Maire		mairievarzy@wanadoo.fr	X		X
		Mme Christiane BOCQUET	1° adjointe			X		X
		M. Christophe MILLOT	2° adjoint			X		X
		Mme Elisabeth LELU	Conseillère municipale			X		X
		Mme Raymonde REGNIER	Conseillère municipale			X		X
ALEN		M. Michel BERTRAND			mbertrand@ale-nievre.org	X		X
DDT Agence de Clamecy		M. Sébastien LAVIGNE			sebastien.lavigne@nievre.gouv.fr	X		X
CONSEIL REGIONAL BOURGOGNE FRANCHE COMTE		M. Hervé NOVEL			hnovel@cr-bourgogne.fr	X		X
CONSEIL DEPARTEMENTAL DE LA NIEVRE		M. Cyrille JOUQUELET			cyrille.jouquelet@nievre.fr	X		X
		M. Stéphane GRIMARD				X		X
Lycée collège de Varzy		M. Gilles REVERDY					X	X

En introduction, Monsieur le Maire de Varzy indique la position de sa commune au regard du projet de 2° réseau de chaleur et souhaite que la présente réunion permette de confirmer le périmètre définitif de distribution du réseau de chaleur et d'arrêter un calendrier d'opération sur lequel chacun devra s'engager.

Une étude de faisabilité a été menée pour la création d'un 2° réseau de chaleur bois et a conduit à décider de poursuivre l'opération.

Le SIEEEN est en situation de lancer les études d'APS APD dans le but notamment de valider précisément de plan de financement, mais au préalable il faut que les futurs abonnés potentiels donnent leur accord de principe pour le raccordement des 13 bâtiments étudiés lors de la faisabilité.

La Commune de Varzy confirme son intérêt à ce projet.

Les représentants du Conseil Départemental ne se prononcent pas en séance mais introduiront une demande pour une validation politique de l'engagement du CD suivant les éléments échangés avec la Région compte tenu des conventions en cours.

Le représentant du Conseil Régional indique que l'accord est conditionné à une dépense énergétique au plus égale à la dépense actuelle (en € HT) ; la consommation 2015 est de 1.125 MW.

Le Conseil Départemental et le Conseil Régional doivent se rencontrer pour se mettre d'accord sur qui fait quoi sur les bâtiments collège/lycée ; il est aussi nécessaire de redéfinir les besoins futurs précis en fonction des travaux de rénovation énergétiques à faire dans les bâtiments.

La Commune maîtrise à l'heure actuelle une partie du foncier de la future implantation (parcelle AE 473) ; la parcelle AE 472 reste à acquérir (pb. de pollution de site compte tenu de l'ancienne activité).

Tous les partis présentes conviennent de transmettre au plus tard en mars prochain les informations et engagements demandés (périmètre pris en compte pour le raccordement, maîtrise foncière, ...).

Sur cette base, le calendrier d'opération pourrait être le suivant :

- Avril 2016 : lancement consultation BET thermique
- Septembre 2016 : remise APD et dépôt PC
- Février 2017 : arrêté PC
- Mai 2017 : choix des entreprises
- Juin 2017 : démarrage travaux (durée 12 à 14 mois)
- Automne 2018 : mise en service réseau de chaleur